Compte rendu de la réunion du 30 Juin 2022 du bureau de la section : Volley-ball de l’UDSLL

Membres du bureau présents : Nicolas Gasnier, Stéphane Metais, Franck Theroux, Bruno Imbert, Vincent Dumont, Daniel Lejeune, Anthony Chancerel, Françoise Cavalerie

Vous trouverez dans ce compte rendu, les informations permettant de préparer, au mieux, la saison 2022-2023.

Les informations peuvent encore évoluer d’ici la prochaine assemblée générale

# Dates importantes à retenir

* Inscription des équipes avant le 04 septembre (fichier envoyé vers le 23 Aout)
* Assemblée générale : Mardi 13 septembre 2022 (lieu à préciser)
* 1ère saisie de licence : Elle vous sera précisée par mail dès que le site sera opérationnel
* Dernière saisie des licences : Semaine du lundi 19 septembre 2022 avec pour date butoir le vendredi 23 septembre
* Charte sportive : Sera envoyée aux responsables d’équipes pour diffusion aux joueurs
* Démarrage phase aller : 1ere semaine d’octobre / phase retour (S3 2023)
* Challenge Alain Mottier : Début : 02 mai 2023 / Finale semaine du 05 juin 2023.

Nous serons encore perturbés par les ponts des Lundi 1er Mai, 8 Mai et Lundi de Pentecôte

* Le calendrier général du championnat et du challenge va être envoyé par mail aux responsables d’équipes et sera sur la page d’accueil du site

**Championnat 2022/2023**

|  |  |
| --- | --- |
| **Equipes** | **Nb équipes** |
| APM | 1 |
| MMA | 2 |
| Parigné | 1 |
| Grossacs | 1 |
| Open change 1 | 1 |
| Renault | 1 |
| Ferte Baudin | 1 |
| EGR | 2 |
| La chapelle | 1 |
| Mairie | 2 |
| Tibco | 1 |
| Valeo | 2 |
| ASPTT | 1 |

Soit à ce jour **17 équipes**. Pour rappel, le calendrier a été élaboré pour un championnat à 20 équipes max.

# Licences

TRES IMPORTANT : vérifier dés maintenant les dates des certificats médicaux de vos joueuses et joueurs, afin d’éviter qu’elles (ils) ne se retrouvent sans rendez-vous début septembre.

Nous restons sur la validité des 3 ans du certificat médical. Dans ce cas, il faudra fournir l’attestation.

Si certificat de plus de 3 ans, en fournir un nouveau de moins d’1 an.

Rappel : Le certificat doit mentionner « Volley Ball en Compétition »

Tous ces documents sont téléchargeables sur la page d’accueil du site

# Trésorerie

Financement des maillots

Le financement Leo Lagrange est prolongé par l’association

Pour rappel : le financement a été mise en place la 1ere année suite à un concours remporté par l’association.

Budget alloué à hauteur de maillots maximum par équipe, sur présentation de facture portant la désignation des articles, du flocage marqué « Léo Lagrange » et du montant

# Assurance

Les conditions d’assurance évoluent. Afin que tous soient couverts pour l’ensemble des activités (entrainement, challenge, championnat), un document générique vous sera proposé, à signer par chaque responsable d’équipe. Il suffira d’indiquer dessus vos créneaux et préciser qu’en dehors des matchs un entrainement sera proposé aux adhérents(es). Ils seront alors couverts par l’IA Sport.

Nous vous en reparlerons à l’assemblée générale de septembre.

Le formulaire IA Sport sera disponible sur la page d’accueil du site. A charge de chaque responsable d’équipe de le télécharger, le diffuser et de le faire signer par les joueurs et enfin, de le publier sur le site, en même temps que le reste des informations liées aux inscriptions

# Site Internet et communication

Le site va évoluer afin de pouvoir enregistrer, au même titre que le certificat médical ou le questionnaire santé, le formulaire IA Sport.

# Infos Diverses

* Sanction disciplinaire

Le bureau a décidé d’exclure l’équipe Parigné Corsaire de l’association UDSLL 72 Volley Ball suite à de nombreux manquements dans le règlement.

Le président a contacté le responsable de l’équipe concernée et lui a envoyé un courrier avec copie au responsable administratif de Parigné afin de lui expliquer les motivations de cette exclusion.

* Tournoi de Rouillon

Une participation aux frais concernant l’organisation du tournoi a été votée suite à la demande de l’EGR (courrier adressé au Président). Après avis favorable du bureau, l’association prend en charge la facture correspondant à l’achat des lots. Montant 397.68€.

Un chèque et un courrier ont été adressés au président de l’EGR Volley.

* Equipe de La Flèche

Cette équipe a pris contact avec le Président pour prendre des renseignements sur l’organisation du championnat.

* Règlement Challenge

Comme évoqué lors de l’AG de fin de saison, le règlement va évoluer concernant les points de pénalité lors du challenge. Une proposition sera présentée lors de l’AG de début de saison

* Question de JJ Bihais posée lors de l’AG :

« Un joueur ne participant qu’aux entrainements est-il assuré ? Doit-il payer l’IA Sport + ? »

**Réponse :** Pour qu’il soit assuré, même s’il ne participe qu’aux entrainements, il doit payer une licence qui la couvrira systématiquement avec l’IA Sport inclus dans la licence voir l’IA Sport + s’il paie l’option.

Merci à Franck pour son accueil …..

Bonnes vacances à toutes et tous